

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE SAVIEZ-VOUS?

NUMÉRO 1, AUTOMNE 2021

La grille-matières et les activités parascolaires



Au fil de l'année scolaire, le Ministère vous proposera six bulletins thématiques *Le saviez-vous?*. Ceux-ci compléteront le contenu de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement.

Ces bulletins s'aligneront sur les moments forts de l'année, répondront aux questions fréquentes, et vous permettront ainsi d'approfondir vos connaissances.

La grille-matières

La grille-matières, que les conseils d'établissement (CE) approuvent annuellement, présente le temps alloué à chacune des matières enseignées.

La souplesse offerte quant au temps alloué à l'enseignement de chaque matière respecte le principe de subsidiarité.

Cette souplesse permet de répondre aux besoins et aux caractéristiques de son milieu, par exemple par l'offre d'un projet particulier à l'ensemble d'une école ou celle d'une option à un groupe d'élèves.

La grille-matières

- Le temps **prescrit** : il concerne certains parcours de formation axée sur l'emploi au secondaire.
- Le temps **réparti** : il correspond, par exemple, aux 18 heures de présence (sur 25) des élèves du 1^{er} cycle du primaire consacrées à l'enseignement du français, des mathématiques et de l'éducation physique et à la santé.
- Le temps **non réparti** : il correspond, par exemple, aux 7 heures de présence (sur 25) des élèves du 1^{er} cycle du primaire consacrées aux autres disciplines du programme : les arts, l'éthique et culture religieuse et la langue seconde.

La grille-matières

Questions à discuter afin de bien comprendre la grille-matières :

- Quels critères peuvent permettre au CE de juger si le temps d'enseignement est suffisant pour que les élèves atteignent les objectifs du programme?
- Comment se construit la grille-matières que la direction propose au CE?
- Quelle répartition des matières répondrait le mieux aux besoins de nos élèves?

Les activités parascolaires

- Ces activités sont organisées le midi ou après l'école, la fin de semaine ou pendant l'été, ou encore lors des journées pédagogiques.
- Elles peuvent être de nature culturelle, sportive, sociale ou artistique.
- Les cours de culture générale (ex. : cours d'espagnol) sont également des activités parascolaires.
- Ces activités sont en lien direct avec le projet éducatif. Elles peuvent être offertes en partenariat avec des organismes externes (ex. : la municipalité).

Les activités parascolaires

Questions à discuter pour planifier l'offre d'activités parascolaires :

- Quels liens sont à faire avec les sphères de développement des élèves et avec le projet éducatif?
- Comment financer ces activités? Y a-t-il une mesure budgétaire prévue (ex. : la mesure budgétaire 15028 – Activités parascolaires au secondaire)?
- Comment viser la complémentarité par rapport aux services de loisirs municipaux?
- Comment bien répondre aux besoins et aux champs d'intérêt des élèves?

Aide-mémoire linguistique

Adopter/approuver : quelle est la différence?

Adopter : avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, dont celui de le modifier séance tenante.

Approuver : donner son accord ou non, aucune modification n'étant possible séance tenante.



Liens rapides, pour plus d'information

Grille-matières : les fiches thématiques [14A](#), [14B](#) et [15](#), la capsule complémentaire [Régime pédagogique et grille-matières](#) ainsi que les régimes pédagogiques

Activités parascolaires : la fiche thématique [20](#)

Aide-mémoire linguistique : la fiche thématique [4](#)

gouvernance@education.gouv.qc.ca

